



**Avis final sur le plan d'action
de l'Agenda 21 Erdre et Gesvres
et évaluation de la démarche**

**Avis du
Conseil de Développement Erdre et Gesvres**

Avril 2013

Membres du groupe « Agenda 21 » qui ont participé à la démarche depuis mars 2012 :

BURCKEL	Michel
CHAUVIN	Frédérique
COURTAUD	Philippe
De MONTGOLFIER	Hervé
DUFOUR	Emily
GRANGER-REGNIER	Marie-Madeleine
HIBERT	Bertrand
JAECK	Marie-Eve
LAMOTTE	François-Xavier
LANDAIS	Eliane
LEGRAND	Gérard
LEHUDET	Maryvonne
MENET	Didier
SAUTEREAU DU PART	Roger

INTRODUCTION

Au-delà de sa participation en continu au pilotage de la démarche sous forme d'allers-retours avec la commission développement durable de la CCEG, mais aussi des contributions dans le cadre des temps forts participatifs, le groupe Agenda 21 s'était donné pour objectif de réaliser des avis approfondis sur les étapes clés de la démarche Agenda 21.

Un avis intermédiaire délivré en février 2012 portait sur les orientations et les enjeux de la stratégie Agenda 21. Le présent avis porte sur le plan d'action et l'évaluation de la démarche Agenda 21 de la CCEG dans un projet d'amélioration continue. En revanche, il ne porte pas sur le contenu des fiches actions en cours de rédaction ni sur les moyens humains et financiers nécessaires à leur réalisation.

1. Prise en compte par la CCEG des actions priorisées par le Conseil de développement dans le plan d'actions final de l'Agenda 21 défini

En décembre 2012, le groupe de travail Agenda 21 a priorisé une quarantaine d'actions parmi les 200 actions proposées dans la phase de concertation des acteurs.

La commission Développement Durable de la CCEG a pris en compte cette « priorisation des actions » en l'intégrant comme un critère dans sa démarche de sélection des actions.

En janvier 2013, le Bureau communautaire de la Communauté de communes a adopté le plan d'action final. Celui-ci figure en annexe.

Le groupe s'est ensuite posé la question suivante

Parmi les actions identifiées par le groupe de travail Agenda 21 comme étant prioritaires, quelles sont celles qui ont effectivement été prises en compte dans le plan d'action final, et celles qui ne le sont pas ?

Après analyse du plan d'actions final, il ressort les éléments suivants :

- 30 actions jugées prioritaires par le groupe de travail du Conseil de développement figurent effectivement dans le plan d'action validé par le Conseil communautaire en février 2013. Elles apparaissent surlignées en bleu dans le plan d'action présenté en annexe 1. Plus généralement, le groupe note avec satisfaction que les thématiques de la Culture, de la Santé et de la précarité sont beaucoup plus présentes que dans les orientations de départ. (cf. avis du Conseil de développement sur les orientations du développement durable, février 2012).
- 12 actions toujours identifiées comme prioritaires par le groupe de travail semblent ne pas avoir été sélectionnées pour le plan d'actions à mettre en œuvre, ou n'apparaissent pas explicitement/exhaustivement dans celui-ci :
 - o Créer un service aménagement à disposition des communes (ex : assistance sur l'instruction des permis de construire...)
 - o Introduire des critères de nombre d'emplois créés dans le choix d'implantation des activités
 - o Mutualiser les achats et les moyens entre communes et CCEG
 - o Aider les entreprises locales à s'organiser, coopérer (ex : en pôle de compétitivité, montage de dossiers...)
 - o Faire connaître le fonctionnement d'une collectivité et l'action publique locale aux jeunes (porte ouverte, invitation des scolaires aux conseils communautaires, suivi d'un projet par un jeune...)
 - o Proposer aux jeunes d'être acteurs dans les actions Agenda 21 qu'ils proposent/ faire un appel à projets
 - o Créer des lieux d'échange, d'écoute et d'accompagnement des familles pour affirmer leur rôle d'éducateur et garder leur place de premier éducateur
 - o Partager l'expérience sur les « éducateurs de rue » pour aller à la rencontre des jeunes là où ils sont
 - o Créer un conseil communautaire des jeunes ou faire travailler ensemble les CMJ
 - o Développer la communication sur les services de proximité auprès des habitants (maison de l'emploi, CLIC, Handicap)
 - o Développer des échanges de savoir-faire via la coopération décentralisée (hors France) en saisissant les opportunités de financements européens ...
 - o Mettre en place un système d'auto partage entre particuliers.

2. Pertinence du plan d'actions de l'Agenda 21 au regard du diagnostic

Le groupe de travail s'est posé la question suivante :

Le plan d'actions permet-il d'apporter des réponses aux faiblesses et menaces identifiées dans le diagnostic de territoire ?

Y a-t-il des faiblesses et menaces qui ne trouvent pas de réponses dans le plan d'actions ?

Pour y répondre, le groupe de travail s'est appuyé sur les documents suivants :

- le plan d'actions Agenda 21 final
- les six tableaux de synthèse du diagnostic qui reprennent les « forces », « opportunités », « faiblesses » et « menaces » du territoire au regard des finalités du développement durable.

Il s'ensuit les observations suivantes :

La quasi-totalité des faiblesses et menaces identifiées dans le diagnostic ont été prises en compte dans le plan d'actions Agenda 21.

Seules 6 faiblesses ou menaces, identifiées dans le diagnostic, semblent ne pas trouver de réponse explicite dans le plan d'actions Agenda 21 :

- Pas de mise en place d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation
- Pas d'action pour remédier au « faible accès aux zones d'activités par les transports en commun »
- Pas d'action pour « identifier les besoins en termes de services de proximité pour les salariés des parcs d'activités »
- Dans la partie « cohésion sociale entre les territoires et les générations » du diagnostic, une des faiblesses identifiée concernait le « manque d'observation des inégalités et de la précarité ». Dans le plan d'actions Agenda 21, les actions de l'objectif 14 répondent à la lutte contre la pauvreté mais il n'y a pas d'action proprement dite sur l'observation des inégalités et de la précarité sur le territoire.
- Pas d'action pour développer le haut et très haut débit numérique
- Dans la partie « épanouissement de tous les êtres humains » du diagnostic, il est fait mention (en faiblesse) d'un « manque d'outils de connaissance et de données d'observation et d'une faible connaissance des risques et culture du risque peu développée ». On ne retrouve pas d'actions dans le plan d'actions qui réponde à ces faiblesses.

Toutefois, pour certaines faiblesses ou menaces, le champ de compétence de la CCEG ne permet pas forcément d'apporter de réponse.

3. Evaluation de la démarche Agenda 21 de la CCEG

Afin d'évaluer la démarche Agenda 21 de la CCEG, le groupe de travail s'est appuyé sur le « cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux » du ministère de l'écologie et du développement durable, et plus particulièrement sur les « éléments déterminants de la démarche » qui y sont définis :

- La participation de la population et des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité de la démarche
- L'évaluation
- Une stratégie d'amélioration continue

Chaque « élément déterminant » a ensuite été précisé et décliné en plusieurs critères.

Le groupe de travail à partir de ces critères a évalué s'il s'agissait de points forts ou de points faibles dans la démarche mise en place par la CCEG. Des commentaires ainsi que des propositions d'amélioration ont également été apportés afin de préciser l'analyse dans le tableau suivant :

	Contenu des critères	Point +	Point -	Commentaires	Propositions d'amélioration
PARTICIPATION DE LA POPULATION ET DES ACTEURS	Diversité des acteurs concertés	x		La consultation a été très large sur la diversité des acteurs / sur des supports variés.	Aller davantage vers les habitants à travers des réunions publiques, notamment pour la phase proposition d'actions.
	Méthodes innovantes de mobilisation des acteurs	x		Apéro habitant innovant / réunions publiques interactives / séminaires élus et agents intéressants (le format des ateliers en petits groupes était bien) / film sciences com' => format innovant), Il y a eu une préoccupation de diversifier les formes dans la mobilisation des acteurs.	Organiser plus de retours auprès de la population sur l'avancement de la démarche agenda 21/ aller vers la population de manière plus ludique (dans les bibliothèques / animations culturelles / théâtre...).
	Formation des acteurs concertés	x		GT Agenda 21, élus et techniciens formés sur 3 jours (tous en même temps) => formation intéressante, Très enrichissant de mélanger les publics.	A renouveler à la suite des élections en 2014 / garder la formule tout le monde en même temps.
	Concertation tout au long de la démarche (du diagnostic jusqu'à l'évaluation)	x		Le CD a été consulté tout au long de la démarche, concernant les habitants on ne sait pas. La Commission DD a été très ouverte et respectueuse de la parole du CD, la relation est sincère, Les habitants ont davantage été impliqués dans la phase du diagnostic que dans la phase de proposition d'actions.	Aller davantage vers les habitants à travers des réunions publiques, notamment pour la phase actions.
	Retours d'information de la population sur l'avancée du projet		x	Une communication plus ludique / vulgarisée vis-à-vis de la population aurait été bénéfique.	Imaginer un Feuilleton sous forme d'épisodes / Prévoir des séances de restitution auprès de la population (notamment sur les actions) / prévoir une com adaptée et ludique.
	Existence d'un "lieu d'expression" pour les habitants		x	Pas de lieu d'expression clairement identifié (à notre connaissance).	Imaginer un lieu d'expression "animé" et de médiation pour les habitants / pas simplement une boîte à idées.
ORGANISATION DU PILOTAGE	Portage politique fort	x		Les élus de la CCEG se sont mobilisés sur ce projet (c'est une conviction profonde) / ils ont été nombreux en séminaire.	
	Pilotage transparent avec des rôles clairement identifiés	x		Organisation transparente entre la Commission DD et le CD. Les rôles sont clairement définis entre la Commission DD, le Bureau Communautaire, le Conseil Communautaire.	
	Elaboration d'un diagnostic de territoire en amont de la démarche	x		Il y a eu un diagnostic complet.	
	Recherche de la transversalité dans l'organisation du pilotage	x		Oui car beaucoup d'interlocuteurs différents / toutes les commissions de la CCEG ont été sollicitées et les techniciens également.	

	Contenu des critères	Point +	Point -	Commentaires	Propositions d'amélioration
LA TRANSVERSALITE DE LA DEMARCHE	Cohérence de la démarche avec les autres politiques du territoire (au sens large: département / région)		x	Absence de visibilité sur les actions des communes et manque d'articulation entre la démarche intercommunale et celles des communes. Est-ce que les Agenda 21 des autres strates ont été regardés ? Et ceux des territoires voisins ?/ Faut-il travailler indépendamment ? / A quel stade peut on croiser les travaux des différentes strates ?	Veille sur les actions faites ailleurs (pourrait être mentionné dans les fiches actions si un autre territoire a mené une action similaire).
	Cohérence de la démarche avec les autres politiques de la CCEG	x		Il y a eu du lien entre les différentes politiques du territoire puisque la démarche a été transversale.	
	Prise en compte du critère de transversalité dans la sélection des actions	x		Il a été pris en compte mais pas systématiquement retenu car ce n'est pas un critère déterminant. En effet, ce critère de sélection avait tendance à supprimer des actions importantes (pas forcément transversales certes mais très importantes).	
L'EVALUATION	Prise en compte de la phase d'évaluation dans le projet (indicateurs)			Les indicateurs ont été prévus (dans les fiches actions). Difficile de donner plus d'éléments de réponses dans la mesure où on ne sait pas encore comment la phase d'évaluation va être mise en place pour le moment.	<i>Il nous semble prématuré d'évaluer ces critères</i>
	Concertation des acteurs pour la phase d'évaluation			Le CD est concerté mais les autres ?	
STRATEGIE AMELIORATION CONTINUE	Existence d'une stratégie d'amélioration continue			Il y a une volonté mais pas opérationnelle encore.	

Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

Objectif 1- Garder la maîtrise publique de l'aménagement de l'espace à travers l'aménagement urbain et les réserves foncières

1-1-Maîtriser le prix du foncier en constituant des réserves foncières

- Redéfinir les stratégies foncières en lien avec l'Agence foncière et mutualiser la prospection foncière sur le territoire

1-2-Mettre en place des outils pour promouvoir et faire coexister un habitat durable, une activité économique responsable et une agriculture viable (limiter la consommation d'espace)

- Favoriser l'utilisation des surfaces agricoles pour des activités agricoles productives dans le respect de l'environnement
- Informer (conférences, visites, débats) et former les élus sur les nouvelles formes d'urbanisme (espaces périurbains, mixité sociale et d'usage...)

Objectif 2- Renforcer, favoriser et /ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

2-1-Se doter d'un plan de déplacements communautaire visant à assurer un maillage pertinent par rapport aux besoins et usages

- Mener une étude sur l'organisation des déplacements en transports (collectifs ou non)

2-2-Créer des infrastructures et aménagement permettant la coexistence des différents modes de transport et favorisant l'intermodalité

- Développer des équipements pour favoriser les modes de déplacement doux en s'appuyant sur des enquêtes qui décrivent les flux et qui précisent les besoins
- Favoriser l'installation des parcs à vélo dans les gares tram-train intégrant des services additionnels (ex : entretien mécanique, location de vélos...)
- Mettre en œuvre le schéma directeur des liaisons douces

2-3- développer des moyens techniques et organisationnels d'incitation

- Favoriser la pratique du covoiturage sur les axes CCEG/ Nantes par des actions de communication, d'information, de mise en relation
- Créer des points stops dédiés au covoiturage dynamique

2-4 Agir sur les comportements par la sécurisation

- Réaliser un plan de modération des vitesses pour partager la voirie et apaiser l'espace public
- Sensibiliser et associer les enfants sur les déplacements et l'aménagement de l'espace public devant les écoles

2-5-Réduire les déplacements liés au travail

- Mise en place de plateformes de télétravail inter-entreprise sur le territoire

2-6-Organiser une réponse complémentaire à l'existant pour les déplacements des personnes les moins favorisées

- Création d'un système de location de véhicule à coût réduit pour les publics en difficulté

2-7-Exercer un lobbying auprès des autorités organisatrices de transports

- Diminuer le temps de trajet en car notamment sur l'axe Nantes-Rennes pour faire en sorte que le car soit attractif par rapport à la voiture
- Etudier avec le conseil général l'intérêt de devenir une autorité organisatrice de transport

2-9-Mettre en place des pratiques internes exemplaires

- Former les agents à l'éco-conduite

Objectif 3- Mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs

3.1- Mettre en place des actions volontaristes de protection des espèces, des ressources et des milieux

- Développer et pérenniser le bocage
- Favoriser la mise en réseau des espaces verts de centre-bourg, des jardins privés, des espaces agricoles et des espaces naturels afin de constituer des corridors écologiques
- Optimiser le système de redevance incitative
- Mettre en place des formations et de la pédagogie autour du recyclage
- Renouveler les campagnes d'arrachage des végétaux exotiques aquatiques envahissants
- Combattre les sources de pollutions lumineuses liées à l'éclairage public

3.2. Intégrer la protection des espèces, des ressources et des milieux dans toutes les politiques publiques

- En cas de réalisation de l'aéroport, mettre en place des outils pour favoriser la compensation environnementale en priorité sur le territoire (notamment dans les zones humides dégradées)
- Sensibiliser les élus et les techniciens à la protection des espèces, des ressources et des milieux afin qu'ils en tiennent compte dans toutes les politiques publiques

3.3. Inciter les différents acteurs du territoire à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement

- Faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers pour l'amélioration de la qualité de l'eau.
- Développer le jardinage au naturel

Objectif 4-Répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique

4.1 Mettre en place un Plan Climat Energie Territorial

4.2 Accompagner/inciter les habitants et acteurs du territoire à réduire leur consommation d'énergie

- Mettre en place un espace info énergie afin de conseiller sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

4.3 Montrer l'exemple en limitant la consommation énergétique des collectivités locales

- Limiter la consommation énergétique des bâtiments
- Maîtriser les consommations énergétiques liées à l'éclairage public

Enjeu 2 : Construire produire et consommer localement et de manière responsable

Objectif 5-Encourager la conception durable de tous bâtiments et aménagements

5.1 Mettre en place divers outils de communication pour informer le grand public sur la construction et la rénovation écologique

- Mettre en place un service d'information ouvert au grand public
- Organiser des animations type ateliers, visites, conférences...

5.2. Inciter les différents donneurs d'ordre à concevoir durablement leurs projets de création ou de rénovation d'habitat, de bâtiments professionnels ou d'équipements publics

- Encourager et /ou accompagner les projets d'éco-quartiers

5.3 Soutenir l'évolution des pratiques professionnelles locales dans le secteur de la construction, notamment par la formation

- Soutenir les actions de formation des artisans et des maîtres d'œuvre locaux à l'éco construction

5.4 Développer le secteur de la construction durable, créatrice d'emplois locaux

<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un pôle de compétence «éco-construction » sur le territoire <p><u>5.5 Montrer l'exemple dans nos projets de construction et d'aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduire des critères développement durable dans la conception et l'implantation des équipements publics et adopter une analyse en coût global • Accroître le recours aux énergies renouvelables dans projets d'équipements de la CCEG
<p>Objectif 6- Développer et favoriser la production d'énergie renouvelable</p> <p><u>6.1 Soutenir les filières locales de production d'énergie renouvelable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser avec les acteurs locaux les différents modes de production d'énergie renouvelable et développer notamment une filière bois énergie <p><u>6.2 Mise en place d'outils à l'échelle intercommunale pour favoriser la production d'énergie renouvelable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude sur le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire et Etudier l'opportunité de mettre en place une centrale de méthanisation sur le territoire
<p>Objectif 7- Soutenir l'agriculture responsable et notamment de type polyculture-élevage</p> <p><u>7.1 Accompagner les agriculteurs dans leur installation et leur développement sur le territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les terres des marais par l'agriculture durable • Favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement
<p>Objectif 8- Inciter au développement des circuits courts et/ou de proximité</p> <p><u>8.1 Favoriser l'activité agricole en développant des débouchés locaux rémunérateurs et créateurs de liens</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et structurer des micro-filières locales <p><u>8.2 Sensibiliser et informer les consommateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les produits et producteurs locaux et en informer les habitants • Informer pour favoriser le changement de comportement de consommation et valoriser les démarches collectives de proximité. • Encourager la récupération et le recyclage des meubles et objets usagés
<p>Objectif 9-Développer la commande publique responsable</p> <p><u>9.1 Réfléchir systématiquement à l'introduction de critères développement durable dans les marchés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les procédures et le fonctionnement de la CCEG pour introduire le DD dans les marchés et les achats • Organiser une réflexion collective avec les communes sur la manière de développer la commande publique responsable <p><u>9.2 Développer les clauses sociales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics
<p>Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants</p> <p>Objectif 10-Proposer une offre d'habitat durable qui répond à tous les besoins et aux aléas à chaque étape de la vie</p> <p><u>10.1 Mettre en place une politique dynamique de l'habitat permettant de diversifier l'offre pour assurer un meilleur parcours résidentiel</u></p>
<p>Objectif 11-Mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social</p> <p><u>11.1 Favoriser l'échange et stimuler les initiatives qui renforcent le lien social, l'intégration de tous</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir, maintenir et développer le tissu associatif par une animation territoriale favorisant les liens avec les

associations et les synergies entre elles

- Soutenir les initiatives culturelles ou marchandes qui créent de la convivialité

11.2 S'appuyer sur la culture et le sport comme vecteurs essentiels du lien social

- Développer les actions culturelles et projets artistiques favorisant les rencontres (artistes/habitants - amateurs/professionnels - sport/culture - .../...)
- Favoriser le lien social par les activités sportives et notamment les équipements aquatiques

Objectif 12-Préserver et soutenir les services et commerces de proximité

12.1 Permettre l'accès de tous les publics aux services et commerces de proximité

- Favoriser la mise en place de crèches interentreprises sur des zones d'activités
- Créer des villages d'entreprises avec services mutualisés
- Mettre en œuvre une politique territoriale qui garantisse le renforcement des commerces de proximité en centre bourg

12.2 Garantir une offre culturelle de proximité à tous les habitants

- Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire
- Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité

Objectif 13-Favoriser l'emploi local

13.1 Soutenir la création d'emplois sur le territoire

- Développer l'action d'Erdre et Gesvres Initiatives dans l'animation économique
- Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire (SCOP...)

1.3.2- Connaître les besoins en compétences des entreprises et mettre en adéquation les compétences locales aux besoins par des formations adaptées

- Développer une dynamique permettant de rapprocher l'offre et la demande d'emploi du territoire

Objectif 14- Lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle

14.1 Lutter contre les précarités

- Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité dans le cadre de la politique du logement (précarité énergétique, insalubrité, accessibilité)
- Organiser sur le territoire les moyens pour lutter contre la précarité alimentaire
- Organiser la réponse aux besoins des personnes isolées en coordonnant les dispositifs de lutte contre l'isolement et/ou en s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire

14.2 Favoriser l'intégration

- Aider les personnes en situation d'isolement à intégrer la vie locale

14.3 Développer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, personnes à mobilité réduite

- Faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap lors des diverses manifestations et actions ouvertes au public
- Développer le site Web accessible handicap

14.4 Préserver la santé de tous sur le territoire

- Favoriser l'accès aux soins de 1er recours pour tous avec une attention particulière pour les publics sensibles ou vulnérables

- Inciter et soutenir une meilleure répartition des professionnels de santé
- Développer une dynamique locale favorable à une approche plus globale des questions de santé

14.5 Renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle

- Soutenir le maintien à domicile des Personnes âgées (villages retraite, habitat intermédiaire...)
- Favoriser l'habitat intergénérationnel partagé (personnes âgées / jeunes étudiants ou en 1ers emplois)
- Favoriser les échanges intergénérationnels de savoir

14.6 Développer une offre culturelle accessible à tous

- Développer une offre culturelle adaptée à tous les publics

Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative

Objectif 15-Accompagner les enfants et les jeunes vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable

15.1 Permettre aux jeunes de développer leur capacité d'autonomie

- Partager les expériences de responsabilisation des jeunes
- Mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle

15.2 Inciter les jeunes à s'engager dans la vie publique, associative et citoyenne

- Développer l'accompagnement des initiatives jeunes du territoire (type appel à projets et bourse initiative jeunesse)
- Développer le un service info sur les dispositifs liés au bénévolat et volontariat des jeunes (18/25 ans)
- Organiser des temps forts d'éducation citoyenne du type rallye de la citoyenneté

Objectif 16-Sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques et les comportements dans le sens du développement durable

16.1 Informer, sensibiliser et faire évoluer les comportements en faveur du développement durable

- Mettre en place un plan local de prévention des déchets
- Développer le compostage
- Disposer d'un centre de ressources dédiées au développement durable
- Développer l'outil Internet pour former et informer sur le DD

16.2 Exemplarité

- Concevoir collectivement une charte de l'éco-agent

Objectif 17-Renforcer les conditions d'une participation citoyenne à la vie publique locale

17.1 Donner des possibilités à la société civile de prendre part à la construction de la décision publique

- Etablir un cadre général à la participation

Objectif 18-Etre un territoire ouvert à la solidarité et la coopération avec les autres territoires

18.1 Développer le partenariat

- Développer la coopération intracommunautaire
- Développer de nouveaux partenariats avec les territoires voisins et favoriser les échanges de pratiques, les retours d'expériences, et la mutualisation

18.2 Soutenir ou mener des projets favorisant la coopération et les solidarités

- Mettre en place des chantiers internationaux de jeunes bénévoles avec des jeunes locaux et de l'extérieur (autour de la protection du patrimoine ou d'autres thématiques en lien avec le développement durable).

Le Conseil de développement Erdre & Gesvres :

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901, créée en 2006 à l'initiative des élus de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

Composé de quatre collèges issus de la société civile (collège monde associatif, collège monde économique, collège de la citoyenneté et collège socioprofessionnel), le Conseil de Développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire**
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et des ses habitants**
- Faire des propositions et élaborer des projets**
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.**

Placé aux côtés du Conseil Communautaire de la CCEG, il est un organe consultatif qui vise à apporter aux élus des avis et des propositions sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres.

Il s'inscrit ainsi dans l'émergence d'une nouvelle exigence démocratique : « la démocratie participative ». Par son action et sa réflexion, le Conseil de développement favorise une cohérence territoriale et un projet de territoire rassembleur et dynamique.

Avec la participation de personnes émanant d'activités et d'horizons différents, il est un espace de travail commun où s'exprime l'échange de points de vue.

Conseil de développement Erdre & Gesvres / Communauté de communes d'Erdre & Gesvres

**1 Rue Marie Curie
Parc d'Activités La Grand'Haie
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES**

Contacts:

**Tél : 02.40.12.32.88 - Fax : 02.28.02.22.47
conseil.developpement@cceq.fr**